

**ÉCOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPÉDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin n°95 décembre 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 12/12/2014

Edito :**ELECTIONS PROFESSIONNELLES****Un choix clair teinté de
signaux divers !**

Les enseignants des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête aux élections professionnelles du premier degré (44,28% à la CAPN ; 45,11% à la CAPD88) et lui ont fait gagner un siège supplémentaire à la CAPD, portant le nombre à 4.

Les collègues ont renouvelé clairement leur choix et les syndiqué-es se sont particulièrement investis dans la campagne permettant ainsi au SNUipp-FSU de rester le syndicat le plus représentatif de la profession avec une participation en hausse toute particulière dans le département.

Toutefois, les résultats divers que vous trouverez en page 2 portent à réflexion. La progression sensible d'organisations radicales et le maintien d'autres plus réformistes doivent nous interroger face à une inflexion de la FSU qui s'attache pourtant à porter des revendications construites avec la profession.

Échanger, construire, revendiquer, défendre, rendre compte et informer seront toujours les objectifs des représentants élus du SNUipp-FSU 88.

Réjane JACQUOT<http://88.snuipp.fr>

F.S.U.

**Le service public,
on l'aime, on le défend****SOMMAIRE :****Page 1**

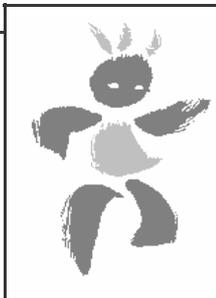
Edito

Pages 2 et 3

Élections professionnelles

Pages 4

Bulletin d'adhésion



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les personnels choisissent toujours la FSU
Les enseignants du 1er degré confirment le SNUipp-FSU
à sa première place.

Les enseignants vosgiens font le choix de renforcer sensiblement le SNUipp

CAPD 88 - le SNUipp-FSU + 4,47%.

Il confirme sa première place et devient majoritaire à la CAPD 88

Listes	Votants 48,21% (+1,28%) Voix obtenues		Sièges
	Nombre	%	
SNUipp-FSU	457	45,11% (+ 4,47%)	4 (+1)
SE UNSA	307	30,30% (- 5,22 %)	2 (-1)
CFDT	161	15,89% (-1,6%)	1
FO	38	3,75% (+0,66%)	0
FAEN	36	3,55% (-1,18%)	0
CGT	14	1,38% (-0,36%)	0
Total	1013	100,00%	7

Le SNUipp-FSU remporte les deux sièges à la Commission académique des Directeurs d'établissements spécialisés, les deux sièges de la commission des Directeurs de SEGPA et les 3 sièges à la CAPA des PEGC.

CAPN - Le SNUipp-FSU

Confirme sa place de premier syndicat du 1er degré. Il reste loin devant, malgré une baisse de 3,83%

INSCRITS	336 503			
VOTANTS	152 606	45,35%	+4,3 %	
EXPRIMES	148 969			
SNUIPP-FSU	66 963	44,28%	-3,83%	6 sièges
SE-UNSA	37 337	25,06%	-0,24%	3 sièges
SNUDI-FO	19 964	13,40%	+4,03%	1 siège
SGEN-CFDT	9 242	6,20%	-0,49%	
SUD EDUCATION	6 943	4,66%	-0,44%	
UNSEN-CGT	2 955	1,98%	-0,05%	
SNE-CSEN	2 950	1,98%	+0,72%	
SCENRAC-CFTC	1 009	0,68%	-0,15%	
UDAS	1 109	0,74%	+0,21%	
STC	579	0,39%	-0,04%	
CGC	226	0,15%	-0,20%	

CTM

La FSU perd un siège mais reste largement en tête.

inscrits	votants		nuls	exprimés	
990 278	413 259		26110	387 149	
	41,73% (+3,19%)				
FSU	UNSA	FO	CFDT	CGT	SUD
137425	84751	52579	34342	21300	20302
35,49 (-5,13%)	21,89 (+1,17%)	13,58% (+3,49)	8,87% (-1,12%)	5,50% (-0,97%)	5,24% (-0,55%)
6 sièges (-1)	4 sièges	2 sièges (+1)	1 siège	1 siège	0 siège (-1)
SNALC	CGC	EIL	STC	UDAS	ASAMEN
21152	2838	475	1050	1663	398
5,46%	0,73%	0,12%	0,27%	0,43%	0,10%
1 siège(+1)	0 siège	0 siège	0 siège	0 siège	0 siège
SCENRAC	SPEG	SNPTES	CFTC	FAEN	
651	1284	792	2072	4075	
0,17%	0,33%	0,20%	0,53%	1,05%	
0 siège	0 siège	0 siège	0 siège	0 siège	

CTA et CTSD 88

Très largement en tête,
la FSU stabilise son résultat dans les Vosges

CTA NANCY-METZ				CTS Vosges Issu du vote 88 au CTA		
Inscrits : 37696		Votants : 15581		Inscrits : 6136		Votants : 2679
Exprimés : 14791		Participation : 41,33% (+0,39)		Exprimés : 2533		Participation : 41,26% (+2,4)
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
FSU	5130	34,68 (-4,24)	4 (-1)	984	38,84 (-0,27)	5
UNSA	3310	22,37 (+2,1)	3 (+1)	585	23,09 (-3,73)	3
SGEN-CFDT	1815	12,27 (-2,53)	1 (-1)	304	12,00 (-0,42)	1
FO	2297	15,46 (+3,86)	2 (+1)	306	12,08 (+4,25)	1
CGT	570	3,85 (-1,32)	0	112	4,42 (-1,55)	0
SUD	439	2,96 (+0,71)	0	60	2,37 (-0,24)	0
SNPTES	145	0,98	0	4	0,15	0
SNALC	772	5,22	0	113	4,46	0
FAEN	313	2,11	0	65	2,56 (-2,66)	0

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Malgré la dématérialisation du vote et les difficultés rencontrées par les collègues, la participation est en augmentation à l'Education Nationale. Mais la baisse de 20% de 2011 n'a pu être compensée par le seul investissement lourd des militants.

Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis en œuvre pour retrouver un taux de participation antérieur, voire plus élevé.

Avec la FSU, le SNUipp s'engagera auprès de tous les collègues pour contrer une tendance forte de développement des individualismes au détriment de la réflexion collective. La participation moindre aux réunions syndicales sur temps de travail doit également nous alerter sur l'évolution des comportements et sur leurs origines. Notamment, le droit de se réunir sur le temps de service devra être reconquis.

DYSFUNCTIONNEMENTS :

Dans l'académie de NANCY-METZ, la FSU a relevé des dysfonctionnements sur les modalités des élections professionnelles. Notamment, concernant les contractuels, les AESH et les EVS-CUI, le manque d'informations sur les procédures de vote aux CTM et CTA débouche sur un taux de participation faible alors que ces personnels sont particulièrement intéressés par la politique d'utilisation des moyens et l'avenir de leurs statuts.

D'un point de vue plus général, la procédure électronique génère un moindre intérêt pour l'élection dû à des problèmes techniques et à la disparition de l'émulation que crée la procédure de vote à l'urne.

La FSU confirme sa seconde place dans la Fonction Publique d'Etat!

Pour la première fois, près de 5 millions de personnels des trois fonctions publiques étaient appelés, le 4 décembre dernier, à élire leurs représentants dans les instances locales et nationales.

La FSU reste la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique de l'Etat.

Malgré une baisse du nombre de voix obtenues dans certains secteurs, la FSU confirme largement sa première place à l'Education nationale, tout en prenant acte de sa baisse de 5 points, et à l'Agriculture. Elle reste également bien implantée dans d'autres ministères comme à la justice et progresse même à la Culture, à la Caisse des dépôts et consignation ou encore à l'AEFE.

Le taux global de participation est en baisse par rapport à 2011. Ce taux est bien trop faible. Car au final c'est seulement un électeur sur 2 qui a voté !

La FSU salue les dizaines de milliers d'électrices et électeurs qui lui ont accordé et renouvelé leur voix à la Fonction publique de l'Etat comme à celle de la territoriale. Elle salue également toutes les équipes militantes qui se sont dépensées sans compter, notamment pour assurer, dans des conditions parfois difficiles, un taux de participation significatif pour ces scrutins.

A l'heure des bilans, des constats s'imposent. Le contexte économique et social n'invite pas à la confiance et l'espoir en l'avenir et donc n'incite pas les personnels

à participer à des élections. Par ailleurs, les modalités de vote (qu'il soit « papier » ou électronique) restent à perfectionner comme la nécessité d'un engagement plus déterminé de l'administration à tous les niveaux.

La FSU engage dès à présent une réflexion sur les signaux qu'envoient les résultats de ces élections. Cela doit interroger le mouvement syndical, la manière dont il arrive ou non à faire partager ses orientations, et les pratiques syndicales qu'il met en œuvre.

Au-delà des seules organisations syndicales, ces résultats devraient aussi interroger le gouvernement. La FSU regrette qu'il n'ait pas suffisamment fait de ces élections professionnelles un grand rendez-vous social pour notre pays. Cela aurait certainement contribué à une plus forte participation. Par ailleurs, en ne répondant pas aux attentes des agents de la Fonction publique, notamment en ce qui concerne les salaires et l'emploi public, il ne les encourage pas à donner corps au dialogue social.

La FSU continuera avec force, avec tous les personnels, à porter la nécessité des évolutions urgentes à mettre en œuvre pour la Fonction publique et à construire les mobilisations indispensables afin d'obtenir des réponses favorables aux exigences et aux besoins de ses agents.

EPINAL

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : Décembre 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



Bulletin d'adhésion 2014-2015 au SNUipp-FSU des Vosges

SNUipp - FSU

Syndicat National Unitaire des instituteurs profs d'école p.e.g.c

section des Vosges

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

fédération syndicale unitaire

M, Mme, Mlle
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
Code postal Commune
Téléphone Portable
Courriel
Etablissement ou école

Cotisation année scolaire 2014-2015 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

Crédit d'impôt : 66% du montant de votre cotisation syndicale vous sont accordés en **crédit d'impôts** (à condition de ne pas déclarer vos frais professionnels réels). Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS-EAP
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- adjoint(e) maternelle
- adjoint(e) élémentaire
- direction maternelle nombre de classe(s)
- direction élémentaire nombre de classe(s)
- direction d'école d'application
- ZIL
- BFC
- BZ
- brigade stage long
- titulaire de secteur

- regroupement d'adaptation
- rééducateur(trice)
- psychologue scolaire
- soutien implanté dans l'école
- enseignant référent
- directeur(trice) d'établissement spécialisé
- adjoint(e) établissement spécialisé
- CLIS option
- IMF
- CPC-IMFAIEN

- directeur adjoint de SEGPA
- adjoint SEGPA
- autre type de poste, à préciser
- PEGC-matières enseignées:

Je suis nommé(e)

- à titre définitif
- à titre provisoire

Echelon

Date de titularisation

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 08/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

.....

VOTRE COTISATION 2014- 2015 Inchangée depuis 2 ans

ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint Coût réel* en €					121 41,14	123 41,82	126 42,84	132 44,88	139 47,26	148 50,32	162 55,08
Prof. des Écoles Coût réel* en €			124 41,16	131 44,54	139 47,26	146 49,64	156 53,04	166 56,44	177 60,18	193 65,96	206 70,04
P.E. hors classe Coût réel* en €	156 53,04	175 59,50	188 63,92	202 68,68	218 74,12	231 78,54	245 83,30				
PEGC hors classe Coût réel* en €			166 56,44	176 59,84	199 67,66	215 73,10					
PEGC cl. except. Coût réel* en €	200 68	220 74,80	229 77,86	245 83,30	257 87,38						

* après crédit d'impôt (66%)

A ajouter	À la cotisation en €	Coût réel*
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-ESPE	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
PE stagiaire : 78€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire, Emploi
Avenir Professeur : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €
Retraité : 108 €
Temps partiel : (minimum 77€ correspondant à la part nationale)
% de la cotisation égal au % de quotité de travail
Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
- travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €
- travaillant à mi-temps 177 € x 50% soit 89 €
Pour un PE 4ème échelon à mi-temps77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

**SNUipp88-FSU
6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine - 88000 - EPINAL**

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro national d'émetteur
431968

COMPTE A DEBITER

Banque Guichet

N° de compte Clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp Vosges
Quartier de la Magdeleine
6, Maison des
Associations

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.